

### *Développement social*

Notre gouvernement est bien au fait de ces réalités. Pour s'assurer que ses décisions sont suffisamment englobantes et que les activités des différents ministères sont à la fois intégrées, utiles et efficaces, le gouvernement doit pouvoir compter sur des services d'analyse qui examinent l'interrelation des programmes sociaux, sur des personnes dont l'objectivité n'est pas affaiblie par des activités reliées à différents programmes, ainsi que sur un organisme capable d'appliquer les dernières techniques en matière d'analyse de politiques et de programmes. Ce sera une des tâches que l'on confiera au nouveau département d'État chargé du Développement social.

Enfin, je voudrais parler pendant quelques minutes de la portée financière et administrative de la politique sociale du gouvernement. Des statistiques récentes révèlent que les différents paliers de gouvernement au Canada—municipal, provincial et fédéral—consacrent chaque année près de 23 p. 100 du produit national brut à des programmes sociaux tels que la sécurité sociale, la santé et l'éducation. Cela représente 51 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales. Pour sa part, le gouvernement fédéral finance 42 p. 100 de toutes les activités mais n'administre directement que 26 p. 100 des programmes sociaux. A toutes fins pratiques, tous les programmes administrés par le gouvernement central représentent des transferts directs à des particuliers.

D'autre part, les provinces et les municipalités administrent 74 p. 100 des dépenses publiques de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation mais n'y consacrent que 58 p. 100 de leurs propres recettes. L'éducation mise à part, le gouvernement fédéral finance plus de 52 p. 100 de toutes les dépenses sociales au titre de la santé et de la sécurité sociale mais n'en administre que 34 p. 100. Le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la politique sociale consiste donc surtout à financer les provinces et à transférer les revenus directement aux particuliers.

Cette année, 26 milliards de dollars, ou 45 p. 100 des dépenses globales de l'État, ont été alloués à l'enveloppe du développement social et des affaires juridiques. En outre, pour l'exercice financier 1980-1981, le gouvernement fédéral transférera aux provinces, sous forme de points fiscaux, la somme supplémentaire de 4.4 milliards de dollars pour l'enveloppe de la santé et de l'instruction post-secondaire. Compte tenu de l'importance du rôle du gouvernement fédéral en matière financière, le fait que ses initiatives dans le domaine de la politique sociale relèvent de sept ministères fédéraux et de 14 autres organismes, et que, dans beaucoup de régions, il joue un rôle indirect, il lui appartient de se faire appuyer par un organisme central dont le mandat consisterait à lui recommander des moyens de régler les questions prioritaires dans le domaine social, à l'échelon fédéral, d'une façon qui soit à la fois cohérente, intégrée entre les divers ministères, efficace et efficiente.

Le ministre du Développement social s'intéresserait aux secteurs que je viens de mentionner. A propos de ce ministre qui participera de près à cette politique innovatrice en matière de développement social, je prierais les députés de se rapporter à l'alinéa c) de la page 3 de la motion, qui se lit ainsi:

Il aura à diriger et à coordonner les efforts déployés par le gouvernement du Canada en vue d'établir des liens de coopération avec les provinces et avec des organismes publics et privés et de les préciser de manière à réunir les conditions qui permettent d'assurer le développement de l'individu, de la famille et de la collectivité;

Voilà qui résume les propos des partisans de cette motion. Je lui accorde mon appui moi aussi.

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais avant tout exprimer le grand respect que m'inspire le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), l'auteur de cette motion. Je sais qu'il s'intéresse vraiment au sort du Canada et de ses habitants, et au développement social.

Je voudrais également ajouter que c'est un honneur pour moi de participer à ce débat après mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie), car, au cours de son éminente carrière, à titre de maire de la ville de Toronto, il a réussi à donner une signification et un objectif concrets au développement social dans cette grande ville. Il a insisté pour que les habitants de cette ville prennent le temps de s'observer et il a aiguisé leur conscience sur le plan social. Je ne crois pas qu'on puisse trouver à la Chambre un député ayant la même expérience, à la fois en relations humaines et en connaissances administratives, que notre collègue de Rosedale. Toutefois, je ne crois pas que l'année 1960 ait été aussi longue qu'il nous l'a laissé entendre cet après-midi; mais je respecte ses efforts à cet égard.

Je tiens à féliciter le gouvernement de présenter cette motion au moment où il doit relever les défis des années 80. Le développement de la personne, de la famille et de la collectivité revêt une importance fondamentale pour l'avenir du Canada. A moins de manifester son intérêt pour le progrès social, le gouvernement risque de se faire accuser de ne pas s'intéresser à ces questions vitales. Il doit manifester son intérêt en créant un organisme chargé de coordonner la politique gouvernementale, du supprimer le double emploi et d'améliorer l'efficacité de ses programmes sociaux. Le département d'État chargé du Développement social peut remplir cet office.

Je dis qu'il le peut, car ceux d'entre nous qui sont relativement novices en politique et qui ont passé toute leur vie dans le secteur privé, considèrent la création d'un autre organisme gouvernemental ou d'un autre ministère avec une certaine méfiance.

**M. Murphy:** Vous n'avez pas l'air si vieux.

**M. Lewis:** Cela m'amène à suggérer quelques lignes de conduite au gouvernement. Le mot «développement» sous-entend un processus tourné vers l'avenir. J'implore le gouvernement de considérer l'avenir de ce ministère, car au cours des vingt prochaines années, nous allons devoir relever des défis sans précédent et saisir des occasions uniques. Nous devons nous y préparer. Nous avons d'une part le défi que nous pose une société vieillissante. Nous devons en prendre conscience dès maintenant, afin de pouvoir régler les problèmes qui se poseront quand la population sera formée d'un plus grand pourcentage de personnes âgées. Voilà le défi.

● (2050)

En outre, nous devons mettre à profit nos abondantes ressources naturelles encore inexploitées, car elles représentent pour les Canadiens de merveilleuses possibilités d'avenir. Le ministre d'État chargé du Développement social devrait entreprendre immédiatement une étude des moyens permettant l'intégration des ressources humaines et des ressources naturelles. Voilà une possibilité d'avenir. Nous dépendons depuis très longtemps de nos ressources naturelles et nous n'avons pourtant jamais songé à nos ressources humaines. Les Canadiens